

## **Arnaque Fraude au compteur**

## Par sebastien dervin, le 08/05/2017 à 12:43

Bonjour je me suis fait avoir en achetant une voiture avec 166000 km au compteur alors qu elle en a le double pris en charge par un avocat avec preuve par expert judiciaire de la fraude et la je reçois le jugement me déboutant de toute demande et en plus je doit verser a ses fraudeurs 600 euros

apparement la juge n aurait pas tenu compte des lois de la cours d appel de Reims me dit l avocat donc elle serait en défaut mais me demande de faire appel de la décision car ceci ou cela alors qu il n a pas su me défendre je suis perdu et j ai un mois pour me défendre que doit je faire svp ????